

## ARRÊTÉ

Arrêté n° : ED/ST/2025/ 478

Occupation du domaine public,  
Interdiction de stationnement

Du mercredi 3 novembre 2025 au  
Vendredi 30 janvier 2026  
24H/24

**NOUS**, Maire de la Ville de SENLIS,

**VU** le Code Pénal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et  
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

**VU** le Code de la Route,

**CONSIDERANT** qu'en raison de stockage de  
matériaux en engins par l'entreprise **COLAS**, il est  
nécessaire d'occuper les emprises sur 3 places, au  
droit le la place Aulas de la Bruyère.

## ARRÊTONS

**Article 1 :** L'entreprise **COLAS** est autorisée à occuper le domaine public sur 3 places au droit le la place Aulas de la Bruyère, du mercredi 3 novembre 2025 au vendredi 30 janvier 2026 24h/24.

**Article 2 :** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant  
sur 3 places places au droit le la place Aulas de la Bruyère, du mercredi 3 novembre 2025 au vendredi 30  
janvier 2026 24h/24.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies  
conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la  
Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

**Article 4 :** Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de  
l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour  
saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
- Monsieur le Capitaine, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
- Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis  
et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 29 OCT. 2025

Le Maire,  
Pour le Maire,  
Et par Délégation,



Daniel GUEDRAS

4 ème Adjoint au Maire